

**Un syndicat d'énergie engagé dans le social.**

## ASPECTS GENERAUX

Le SIPPEREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication, est une structure intercommunale, créée en 1924. Il est chargé de représenter 80 communes de la petite couronne parisienne et Paris pour les bois de Boulogne et de Vincennes, et de gérer pour leur compte les relations avec l'ensemble des fournisseurs d'énergie. C'est l'un des plus importants syndicats, en taille à l'échelle européenne au service de 3 millions d'habitants (un tiers de la population d'Ile-de-France).

Le SIPPEREC exerce le rôle d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité c'est-à-dire qu'il est l'organisateur du service public local de l'électricité, assurant à la fois des travaux sur le réseau (14 000 kms), dont il est propriétaire. Il contrôle les missions de service public qu'il a déléguées à Electricité de France.

Il administre les redevances versées au titre de l'occupation du domaine public et subventionne les travaux engagés par les communes. Depuis 1997, le champ de compétences du SIPPEREC s'est élargi à la gestion des réseaux urbains de télécommunication et de vidéocommunication.

## CONTEXTE

Depuis près de 20 ans, les pouvoirs publics nationaux et locaux ont mis en place des dispositifs d'aide aux personnes en situation d'impayés qui se résument souvent à des interventions d'urgence si bien que les actions préventives restent insuffisantes. Déjà en 1985, des dispositions avaient été prises afin de ne pas interrompre l'alimentation en énergie des personnes les plus défavorisées, par le biais des conventions « pauvreté précarité », qui répondent au principe de non-coupage de la fourniture d'énergie et au droit à une aide de la part de la collectivité. Ces conventions constituent le cadre légal par lequel l'Etat, EDF et Gaz de France se sont engagés, dans chaque département, en associant d'autres partenaires (collectivités territoriales, centres communaux d'action sociale (CCAS), organismes de protection sociale (CAF)...) à cofinancer le fonds « Solidarité énergie ». Le financement de ce fonds est pris en charge principalement par EDF-GDF, par les conseils généraux, par l'Etat, les caisses d'allocation familiale (CAF) et les communes. Ce fonds est utilisé pour prendre le relais des familles en difficulté de paiement et régler, en partie ou en totalité, leurs factures d'électricité et de gaz.

Face à cette situation de précarité, d'autres dispositifs d'aide ont été renforcés grâce à l'application de nouveaux textes législatifs :

- loi de juillet 1992 qui concerne le revenu minimum d'insertion (RMI) donnant droit à toute personne à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau et d'énergie,

- loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions par laquelle le maintien de la fourniture d'énergie et d'eau devient une obligation législative,
- loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et à son décret d'application 2001-531 du 20 juin 2001 relative à l'aide aux personnes en situation de précarité pour préserver et garantir leur accès à l'électricité, la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU), (décret du 30 janvier 2002).

Néanmoins, de simples actions préventives en faveur de l'amélioration du bâti ou des installations énergétiques permettraient une meilleure maîtrise d'énergie et par conséquent contribueraient à réduire le montant des factures. C'est pourquoi le SIPPAREC s'est engagé dans la réalisation d'actions préventives et palliatives pour aider les usagers de ses communes adhérentes qui sont en difficulté de paiement.

## EXPERIENCE

Le SIPPAREC, comme toute structure intercommunale, est doté d'un bureau, d'un comité syndical et d'une équipe administrative. Le bureau comprend un président et 10 vice-présidents qui sont élus par le comité syndical. C'est l'organe de décision qui fixe les priorités et attribuent les subventions auprès des communes. Le comité syndical regroupe des représentants des communes, deux par communes dont un suppléant soit au total 160 représentants. Il vote et approuve les actions préparées par l'équipe administrative et présentées par le bureau. Dans le domaine électrique, un groupe de travail, composé d'une dizaine de délégués a vocation à faire des propositions au comité sur la mise en œuvre des actions appropriées et les orientations stratégiques à suivre. Quant à l'équipe administrative, elle a pour mission d'informer, de conseiller et d'assister les communes adhérentes.

Le SIPPAREC assure le contrôle des activités et le suivi des actions du concessionnaire, appuie les communes dans la mise en œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques. Il en assure la maîtrise d'ouvrage. Il les accompagne dans des opérations de conseils et de maîtrise d'énergie. L'équipe répond aux questions sur l'application des nouveaux textes réglementaires dans les domaines des télécommunications et de l'électricité. Par ailleurs, le syndicat participe financièrement à l'acquisition de véhicules électriques en attribuant une subvention aux communes. Ainsi, plus de 500 véhicules électriques ont été subventionnés depuis 1996.

Outre ses missions d'information et de gestion, le SIPPAREC s'est engagé – le plus souvent financièrement - dans deux types d'actions à caractère social et grand public.

### **Le fonds social électricité**

Soucieux des difficultés que rencontrent certains usagers pour régler leur facture d'énergie et dans un contexte de renforcement des dispositifs de lutte contre l'exclusion, le SIPPAREC créa en 1999 le fonds social électricité. Ce fonds est issu d'un fonds spécifique de partenariat avec EDF, créé en octobre 1997. Un article de cette convention de partenariat indique qu'un « montant maximal de 305 000 € pourra être affecté à des actions à caractère social dans le domaine de l'électricité ».

Sollicité par les centres communaux d'action sociale (CCAS), le SIPPAREC aide les villes à soutenir les clients d'EDF, qui sont en situation d'impayés. En complément des conventions « pauvreté précarité » départementales, le syndicat leur attribue une subvention. Un montant total de 190 200 € est affecté annuellement au budget du SIPPAREC pour cette action. La subvention, attribuée aux communes qui en font la demande, tient compte de données démographiques et sociales, telles que le nombre d'habitants et le taux de chômage de longue durée. Outre la prise en charge totale ou partielle des factures impayées, le fonds social électricité permet l'acquisition d'ampoules basse consommation.

### **Les aides à la maîtrise d'énergie**

#### Participation à la formation de travailleurs sociaux

Conscient du fait que les travailleurs sociaux peuvent constituer un bon relais entre les usagers en difficulté sociale et les fournisseurs d'énergie, le SIPPAREC proposa au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) avec l'ADEME et l'EDF de financer un dispositif de formation adapté à leur besoin. Ainsi en 2002, certains d'entre eux ont suivi une formation d'une durée de deux jours, reconduite trois fois, sur le thème « impayés et maîtrise d'énergie ». Des sessions étaient également ouvertes aux agents EDF qui sont en contact avec la clientèle afin de favoriser la synergie avec les travailleurs sociaux.

La formation pédagogique portait tout d'abord sur les différents postes de dépenses énergétiques, les appareils domestiques et leur consommation ainsi que sur les comportements. Elle détaillait également la

gestion des abonnements et des tarifs ainsi que les bons usages, à savoir l'aération, la régulation du chauffage, ainsi que les différents systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Elle s'achevait par une présentation et un commentaire des principales sources d'économie d'énergie. Pour sa part, le SIPPAREC y faisait une présentation du rôle du syndicat et notamment des actions à caractère social.

#### Publication d'un guide-conseil

Le SIPPAREC a édité un **guide-conseil** grand public de 32 pages intitulé « Electricité : guide des bons conseils économes ». Il était destiné à l'ensemble des foyers des 80 communes adhérentes au syndicat. Ce guide des usages domestiques de l'électricité a été distribué par les communes. Il contient des conseils pratiques pour économiser l'électricité au quotidien. Il comprend se décline cinq petits chapitres :

- sept « bons réflexes pour économiser l'électricité » qui correspondent à des gestes simples permettant de faire des économies d'énergie,
- « bien prévoir pour payer moins » qui éclaire sur la manière de choisir le bon tarif, de lire une facture,
- « bien acheter pour mieux économiser » c'est-à-dire reconnaître un produit économe à partir de son étiquette,
- « surveiller sa consommation pour mieux économiser » avec un aperçu comparatif « consommation-coût » d'objets fonctionnels, les bons comportements à adopter pour économiser et les sources d'économie d'énergie,
- « s'informer » présente quelques contacts utiles pour toute information ou démarche.

L'atout de ce guide est d'être rédigé et illustré de manière simple pour un lectorat large afin que chacun puisse acquérir les connaissances de base nécessaires à la maîtrise de sa consommation.

#### Opération pilote de maîtrise d'énergie (MDE) avec la ville de Malakoff

Après une enquête menée en 1999, consacrée à l'étude de la consommation de la ville et à l'identification des « foyers d'économies potentielles », le SIPPAREC a participé, en 2000, avec l'ARENE, EDF et L'ADEME, à la campagne « A Malakoff, être au courant, c'est un jeu d'enfant ! » qui visait à sensibiliser les Malakoffiots aux économies d'énergie et à réduire les dépenses de fonctionnement des équipements municipaux. Cette opération s'est déclinée pendant plusieurs mois, en plusieurs étapes :

- une action de proximité avec la présence de stands sur le marché, où des conseils en économie d'énergie ont été prodigués par des interlocuteurs de la mairie et les partenaires de la campagne pour répondre aux questions des habitants,
- la diffusion du guide-conseil, réalisé par le SIPPAREC s'est effectué sous une couverture spécifique aux couleurs de l'opération, avec pour cible privilégiée les enfants. Le guide mettait en scène Phil Conducteur et Line-Aude Tension, les héros de pâte à modeler représentants de toute la campagne MDE à Malakoff,
- la Campagne « Utilisons les ampoules basse consommation » a été lancée en automne avec le supermarché Monoprix et des bons de réduction sur l'achat de ces lampes ont été distribués dans le journal de la commune " Malakoff Infos ". Pour les enfants, la ville avait lancé un concours.

La ville a économisé plus de 10% des dépenses électriques de son patrimoine en regroupant sur un même abonnement la mairie, la bibliothèque, le théâtre et l'éclairage public. Comme ces bâtiments et installations n'utilisent pas l'électricité aux mêmes horaires, cela a permis de réduire le montant des primes fixes. Le retour d'expérience permettra, après ajustements, de démultiplier les méthodes et actions entreprises à d'autres communes d'Ile-de-France.

En 2002, le SIPPAREC a participé financièrement à la réalisation d'une exposition itinérante « grand public » menée par l'agence locale de l'énergie de Montreuil Vincennes. Cette exposition, présentée comme une maison, explicitait les économies d'énergie possibles pour trois postes de la maison (la cuisine, le salon et la salle de bain). Chaque poste rendait compte des résultats de la campagne de mesures et d'actions lancées en 2000 dans un parc d'habitat social de 700 logements. Des gestes pratiques, faciles à appliquer et des conseils sur les équipements économes et performants illustraient chacun de ces postes.

# EVALUATION ET PERSPECTIVES

Le SIPPEREC participe à beaucoup d'opérations et d'actions à caractère social ce qui lui confère une certaine spécificité par rapport aux autres syndicats d'énergie.

Le nombre de familles aidées par le biais du *Fonds de solidarité énergie* ainsi que le montant total attribué a plus que triplé entre 1997 et 2001. Près de la moitié des villes adhérentes utilise ce fonds.

En 2000, 37 villes ont été aidées pour un montant total de près de 100 000 €. Pour 2002, à la date du 5 mars 2003, 32 villes ont déjà sollicité auprès du syndicat pour bénéficier de subventions. De nouvelles communes ont manifesté un intérêt pour cette aide.

Le SIPPEREC poursuit sa politique de subvention d'ampoules à basse consommation et incite les villes à mener des actions de sensibilisation. A ce jour, trois communes ont bénéficié de cette subvention, à savoir Montreuil, Colombes et Saint-Maurice.

En matière de communication, une édition actualisée en euros du Guide-conseil pour les économies d'énergie a été publiée en septembre 2003.

Après une première année, jugée satisfaisante par les 26 participants, les sessions de formation des travailleurs sociaux sont reconduites en 2003 et 2004.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### SIPPEREC

Alain MEVEL

Ingénieur en chef

Développement secteur électricité

Tour Gamma B

193-197 rue de Bercy

75582 Paris Cedex 12

Tel : 01 44 74 85 75

Site Internet : [sipperec@sipperec.fr](mailto:sipperec@sipperec.fr)

Cette fiche de cas a été réalisée par Energie-Cités avec le soutien financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et avec le soutien technique du SIPPEREC

